

# Echelon Spécial

## BCP & Chef de PM

Toulouse, le 29 mars 2018

### **CONDITIONS A REMPLIR**

BCP	Etre responsable d'une équipe d'au moins 3 agents	4 ans dans le 9 <sup>ème</sup> échelon
Chef de PM		4 ans dans le 7 <sup>ème</sup> échelon

Plusieurs collègues ont interrogé notre Organisation Syndicale sur leur droit à l'avancement à l'échelon spécial des grades de BCP et Chef de PM (en voie d'extinction).

Nous nous sommes immédiatement, grâce aux délégués FO de la PM, saisis du dossier et avons sollicité la Direction des Ressources Humaines.

Nous avons demandé qu'une étude globale soit réalisée au sein de la PM afin qu'aucun agent pouvant prétendre à l'échelon spécial ne soit oublié !!!

Cette étude intervientra très prochainement en vue de la CAP de début juillet 2018.

L'avancement à l'échelon spécial correspond à un  
**gain de 23 points d'indice**, à 4,69€ bruts le point, soit environ  
**107€ bruts/mois.**

***Plus d'infos sur votre Carrière ??***  
***Rapprochez-vous des délégués FO PM !!!***